



REF : CDO/119/2008

Paris, le 5 mars 2008.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers amis,

A partir de la rentrée scolaire 2008, il est demandé aux collèges parisiens de mettre en place "un accompagnement éducatif" afin de favoriser la réussite de tous les élèves.

Dans ce programme, il est prévu de mettre en place des activités sportives de découverte et d'initiation, qui se dérouleraient tout au long de l'année en fin de journée après la classe, d'une durée de 2 heures.

La mise en place de ces activités peuvent permettre de rapprocher localement sport scolaire et sport civil.

Si vous voulez vous investir dans cette opération - vous travaillez peut-être déjà avec des établissements scolaires - il faut prendre contact avec le professeur E.P.S. du collège responsable de l'association sportive scolaire qui sera le trait d'union avec l'administration de l'établissement. Cette relation, si elle se concrétise par un projet commun, doit faire l'objet d'une convention entre l'association sportive scolaire et votre comité ou votre club.

Ces projets sont subventionnés par le C.N.D.S. pour les vacances des animateurs sportifs, l'achat de matériel et la location d'installations (voir documents ci-joints et site du C.N.D.S.).

L'association scolaire et (ou) le club peuvent déposer une demande de subvention en ligne sur le site www.subventionsjeunessesports.org/dd75 onglet: accompagnement éducatif avant le 30 avril 2008 pour la rentrée scolaire à venir.

Pour monter votre projet, qui peut bénéficier aux élèves de plusieurs collèges, (plusieurs conventions signées), il est possible que vous ayez besoin d'installations sportives nouvelles.

Dans ce cas, vous envoyez le plus rapidement possible une copie de votre projet au C.D.O.S. PARIS.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à cette opération, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président,

Laurent SCHWOB.

Pièces jointes :

- Convention Type AS - Club sportif local.
- Convention de l'Education Nationale.
- Liste des collèges.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF CONVENTION TYPE AS – CLUB SPORTIF LOCAL

Vu le code du sport
Vu le code de l'éducation

Vu la circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007

Article 1 – LES PRINCIPES DE PARTENARIAT AU NIVEAU LOCAL

1.1 - Attendu que :

- L'AS est une organisation unique, originale et ouverte à tous, agissant au sein de l'établissement et présidée par le chef d'établissement, passerelle de l'ouverture de la communauté éducative sur la cité ;
- L'AS a vocation et toute légitimité à proposer, avec les partenaires locaux, une offre éducative élargie, notamment dans les créneaux horaires envisagés par la circulaire sur l'accompagnement éducatif ;
- L'AS a les capacités juridiques conférées par la loi du 1er juillet 1901 ;
- L'AS « bénéficie de l'aide de l'état » (article 552-2 du code de l'éducation) ;

la présente convention doit permettre cette « ouverture » en conformité avec le projet d'AS.

1.2 - Les buts :

- offrir au plus grand nombre de jeunes une organisation cohérente de la pratique sportive ;
- organiser la complémentarité de tous les acteurs concernés au plan local et éviter la concurrence ;
- optimiser l'ensemble des moyens humains, financiers, matériels, chacun limitant autant que possible son rôle à son champ de compétence.

Article 2 – L'ASSOCIATION SPORTIVE ET LE CLUB LOCAL

2.1 - L'association sportive scolaire de l'établissement : _____, présidée par M., Mme _____, proviseur(e), principal(e)

et le club : _____, agréé par le Ministère chargé des sports sous le n° _____, affilié à la fédération _____, et présidé par M. Mme _____,

décident de conclure un partenariat pour la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif.

2.2 - Dans le cadre du partenariat précité, l'association sportive de l'établissement et le club local mettent en oeuvre les dispositions suivantes :

- jours de la semaine et durée des séances : _____
- encadrement :
 - enseignant(s) : (noms, prénoms) _____
 - intervenant(s) du club : (noms, prénoms, diplômes) _____
- modalités de rémunération des cadres : _____
- mise à disposition du matériel : _____
- désignation et horaires d'utilisation des installations : _____
- autres contributions : _____

Article 3 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

3.1 - Le club partenaire s'engage à favoriser l'adhésion à l'Association Sportive d'un plus grand nombre de participants ou d'équipes dans les compétitions organisées par l'UNSS et à tendre vers le développement de l'activité,
- s'engage à encourager les élèves de l'établissement, membres du club, à adhérer à l'Association Sportive scolaire pour y exercer une responsabilité (jeune officiel...) ou pour pratiquer dans le cadre des compétitions organisées par l'UNSS.

3.2 - L'association sportive de l'établissement s'engage, dans une relation de partenariat bien compris, à favoriser le passage des élèves vers le club signataire de la convention par les moyens qui lui sont propres (informations auprès des élèves, des familles, etc.) et à tenir compte des calendriers sportifs.

Article 4 – VALIDATION ET DUREE

La présente convention a été validée par le conseil d'administration de l'établissement en sa séance du _____.

Article 5 – DUREE

La présente convention est établie pour l'année scolaire _____ ; elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties.

Article 6 – LITIGES

Tout litige sera porté à la connaissance des instances fédérales de chacune des parties.

Fait à _____, le _____

M (Mme) _____

M. (Mme) _____

Président de l'AS _____

Président du _____



**CONVENTION
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES SPORTIVES PERISCOLAIRES
EN FAVEUR DE JEUNES SCOLARISES DANS LES COLLEGES
DE L'EDUCATION PRIORITAIRE**

Vu la circulaire du ministre de l'Education nationale n° 2007-115 du 13 juillet 2007 relatif à l'accompagnement éducatif dans les établissements scolaires;

Vu la directive relative à la répartition des subventions attribuées au niveau local, adoptée par le Conseil d'administration du C.N.D.S. le 11 octobre 2007.

Entre :

Le collège.....

Adresse :.....

Etablissement en éducation prioritaire

(Eventuellement : Membre du réseau « Ambition réussite ».....)

Comptant un effectif total decollégiens répartis endivisions

Représenté par

Désigné sous le terme « le Collège »

Et

L'association sportive dénommée

.....

SIRET n°(14 chiffres)

Adresse :.....

Affiliée à la Fédération

Agréée par le ministère chargé des sports sous le n°

Représentée par

Désignée sous le terme "l'association sportive",

Préambule :

La circulaire du ministre de l'Éducation nationale n°2007-115 en date du 13 juillet 2007 demande aux collèges de l'éducation prioritaire (notamment les collèges « ambition réussite ») de mettre en place à compter de la rentrée 2007 un « **accompagnement éducatif** » hors temps scolaire.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. Il doit notamment proposer aux élèves volontaires (en particulier les élèves de sixième), trois domaines éducatifs :

- l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- la pratique sportive ;
- la pratique artistique et culturelle.

Le Ministre de l'Éducation nationale précise que le concours des collectivités territoriales et des associations sera particulièrement recherché, notamment dans tous les cas où leurs interventions, traditionnellement importantes, constituent un apport très apprécié. A cet égard, les activités sportives prendront appui sur les possibilités offertes localement par les associations sportives, dont l'association sportive du collège. Certaines de ces activités pourront avoir lieu à l'extérieur de l'établissement afin de bénéficier des structures locales existantes. L'animation des activités sportives pourra, selon les situations, être assurée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs qualifiés.

Conformément aux orientations générales fixées par Mme la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, le conseil d'administration du CNDS, réuni le 11 octobre 2007, a mis en place un soutien aux activités sportives d'accompagnement éducatif, prenant deux formes :

- l'aide aux associations sportives qui interviennent en temps périscolaire auprès des élèves d'un collège, dans le cadre de l'accompagnement éducatif mis en place par l'établissement ;
- l'aide à la création, la rénovation ou l'aménagement d'équipements sportifs ou l'acquisition de matériels lourds permettant le développement des activités sportives des élèves en temps périscolaire, particulièrement au bénéfice de l'accueil des collégiens de 16h à 18h .

Dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement éducatif, le collège et l'association sportive signataires de la présente convention ont conclu un partenariat en vue de l'organisation d'activités sportives périscolaires à l'intention des élèves de l'établissement. L'association sportive demande à cet effet au CNDS de bénéficier d'une aide financière nécessaire à la réalisation de cette action.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre exposé en préambule, le collège souhaite organiser, avec le concours de l'association sportive des modules sportifs, destinés chacun à un groupe de 15 à 20 jeunes scolarisés dans l'établissement, et composés d'une séance de 2 heures par semaine durant 18 semaines (soit un semestre scolaire)¹.

Ces modules visent notamment à mettre en place un accompagnement éducatif hors temps scolaire pour:

1. permettre l'initiation des jeunes à diverses disciplines sportives tout au long de la période du collège de façon à favoriser la poursuite d'activités physiques et sportives dans un cadre associatif, tout au long de la vie ;
2. améliorer, par une meilleure insertion dans le groupe et le développement de nouvelles motivations, la réussite scolaire ;
3. faire bénéficier les collégiens des avantages sanitaires apportés par une activité sportive attractive et bien encadrée, venant compenser les effets de la sédentarité ;
4. conduire les collégiens à adopter les valeurs du sport en termes de sens de l'effort individuel et collectif, de respect des règles facilitant la vie en groupe, la réussite collective et l'épanouissement personnel ; à cet égard, la mixité des pratiques sera recherchée dans toute la mesure du possible.

L'organisation relative à chaque module et le nombre des modules concernés sont fixées en annexe (une fiche par module). **L'annexe fait partie intégrante de la présente convention.**

Article 2 : Financement

Afin de permettre la réalisation du projet d'accompagnement éducatif décrit à l'article 1^{er}, l'association sportive sollicite auprès du CNDS une subvention dont le montant est précisé en annexe.

Au cas où le CNDS n'accorderait pas le montant de subvention demandé, le collège et l'association sportive se concerteront afin de déterminer quelle suite donner à leur partenariat.

Article 3 : Evaluation

Le collège et l'association sportive établiront avant le 31 décembre 2008, dans toute la mesure du possible sous la forme d'un document conjoint, l'évaluation des conditions de réalisation des modules sportifs prévus à l'article 1^{er}.

Si l'action a fait l'objet d'un financement par le CNDS, cette évaluation sera communiquée au préfet de département, délégué départemental du CNDS (direction départementale de la jeunesse et des sports).

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour toute la durée de l'opération décrite à l'article 1^{er}

.Fait à [lieu], le [date]

Pour le Collège, le chef d'établissement

Pour l'Association sportive.....

¹ Des adaptations pourront être apportées à ces données en fonction des caractéristiques de l'activité sportive pratiquée ; toutefois, le nombre d'heures d'encadrement assurées durant le semestre devra être respecté.

Liste des collèges Paris

Noms	ZEP	REP	Education prioritaire	Adresse	Ardt	Téléphone	Chefs d'établissement
JEAN-BAPTISTE POQUELIN	HZEP	HREP	Non	4 RUE MOLIERE	75001	0142866080	M. MITTELETTE
CESAR FRANCK	HZEP	REP	Oui	5 RUE DE LA JUSSIENNE	75002	0140267176	MME PRINCE
PIERRE-JEAN DE BERANGER	HZEP	REP	Oui	5 RUE BERANGER	75003	0142784628	MME CIVIALE
MONTGOLFIER	HZEP	REP	Oui	15 RUE MONTGOLFIER	75003	0144788820	MME BOISGERAULT
VICTOR HUGO	HZEP	HREP	Non	27 RUE DE SEVIGNE	75003	0149964180	MME SAAR DEMICHEL
CHARLEMAGNE	HZEP	HREP	Non	13 RUE CHARLEMAGNE	75004	0153019830	M. MUNOZ
FRANCOIS COUPERIN	HZEP	HREP	Non	2 ALLEE DES JUSTES	75004	0140298530	MME OUZOULIAS
ROGNONI	HZEP	HREP	Non	24 RUE DU CARDINAL LEMOINE	75005	0143299606	MME BOREL
PIERRE ALVISET	HZEP	HREP	Non	88 RUE MONGE	75005	0155431140	M. VALLART
RAYMOND QUENEAU	HZEP	HREP	Non	66 BOULEVARD SAINT MARCEL	75005	0155430320	MME TOFFOLETTI
HENRI IV	HZEP	HREP	Non	23 RUE CLOVIS	75005	0144412121	M. CORRE
LAVOISIER	HZEP	HREP	Non	17 RUE HENRI BARBUSSE	75005	0143295550	M. GRESSOT
JACQUES PREVERT	HZEP	HREP	Non	18 RUE SAINT BENOIT	75006	0158625380	MME BENAINOUS
MONTAIGNE	HZEP	HREP	Non	17 RUE AUGUSTE COMTE	75006	0144418323	MME COLLET
JULES ROMAINS	HZEP	HREP	Non	6 RUE CLER	75007	0143173665	MME KRZESINSKI
VICTOR DURUY	HZEP	HREP	Non	33 BOULEVARD DES INVALIDES	75007	0140623131	M. FRIZON
CONDORCET	HZEP	HREP	Non	61 RUE D'AMSTERDAM	75008	0153206920	M. VILLEVET
CHAPTAL	HZEP	HREP	Non	45 BOULEVARD DES BATAIGNOLLES	75008	0145227695	M. SEMICHON
OCTAVE GREARD	HZEP	HREP	Non	28 RUE DU GENERAL FOY	75008	0142934505	M. GALAND
PAUL GAUGUIN	HZEP	HREP	Non	35 RUE MILTON	75009	0148784118	M. QUESQUE
JACQUES DECOUR	HZEP	HREP	Non	12 AVENUE TRUDAINE	75009	0155078040	M. ROUSSEL
JULES FERRY	HZEP	HREP	Non	77 BOULEVARD DE CLICHY	75009	0156022300	MME HENRY
LAMARTINE	HZEP	HREP	Non	121 RUE DU FG POISSONNIERE	75009	0148789474	M. SIKA
VALMY	ZEP	REP	Oui	199 QUAI DE VALMY	75010	0142096336	M. GUERET
LOUISE MICHEL	ZEP	REP	Oui	11 RUE JEAN POULMARCH	75010	0142089399	MME CURTET
BERNARD PALISSY	HZEP	REP	Oui	21 RUE DES PETITS HOTELS	75010	0153246465	M. FERRIS
LA GRANGE AUX BELLES	ZEP	REP	Oui	158 QUAI DE JEMMAPES	75010	0142087530	M. BONNETON
BEAUMARCHAIS	ZEP	REP	Oui	124 126 RUE AMELOT	75011	0147000036	MME SCHENCK
FONTAINE AU ROI	ZEP	REP	Oui	62 RUE DE LA FONTAINE AU ROI	75011	0148068400	M. GARCIA
ALAIN FOURNIER	HZEP	HREP	Non	87 RUE LEON FROT	75011	0153276090	M. TARRAGON
ANNE FRANK	ZEP	REP	Oui	38 RUE TROUSSEAU	75011	0143147230	M. CHERON
VOLTAIRE	HZEP	HREP	Non	101 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	75011	0155280808	M. BESANCENOT
PILATRE DE ROZIER	HZEP	HREP	Non	11 RUE BOUVIER	75011	0143567451	MME OSSOLA
GEORGES COURTELINE	HZEP	HREP	Non	48 AVENUE DR ARNOLD NETTER	75012	0143074255	M. HEUCLIN
PAUL VERLAINE	HZEP	HREP	Non	167 RUE DE BERCY	75012	0146289748	MME MAHAUDEAU
JULES VERNE	HZEP	HREP	Non	20 R DE LA BRECHE AUX LOUPS	75012	0144757410	MME GLIOTT
GUY FLAVIEN	HZEP	HREP	Non	6 RUE D'ARTAGNAN	75012	0143467746	M. RESPAUT
PAUL VALERY	HZEP	HREP	Non	38 BOULEVARD SOULT	75012	0144756770	MME VUONG
JEAN-FRANCOIS OEBEN	HZEP	HREP	Non	23 RUE DE REUILLY	75012	0143562577	MME ACHOULINE
VINCENT D'INDY	HZEP	HREP	Non	8 AVENUE VINCENT D'INDY	75012	0153466535	M. BOURASSET
MOULIN DES PRES	HZEP	HREP	Non	18 RUE DU MOULIN DES PRES	75013	0153804141	MME DELGORGE

Liste des collèges Paris

Noms	ZEP	REP	Education prioritaire	Adresse	Ardt	Téléphone	Chefs d'établissement
GEORGE SAND	HZEP	HREP	Non	159 RUE DE TOLBIAC	75013	0153808510	MME LANGLOIS
ELSA TRIOLET	HZEP	HREP	Non	9 RUE YEO THOMAS	75013	0153827050	MME COUTURIER
RODIN	HZEP	HREP	Non	19 RUE CORVISART	75013	0155431000	MME BELBIS
CLAUDE MONET	HZEP	HREP	Non	1 RUE DU DOCTEUR MAGNAN	75013	0156619000	M. DUPUY
GABRIEL FAURE	HZEP	HREP	Non	81 AVENUE DE CHOISY	75013	0145852298	M. BATTISTELLA
CAMILLE CLAUDEL	ZEP	REP	Oui	4 BIS AVENUE DE CHOISY	75013	0156617250	MME SEGUIGNES
GEORGES BRAQUE	HZEP	HREP	Non	91 95 RUE BRILLAT SAVARIN	75013	0145885101	M. PATEYRON
GUSTAVE FLAUBERT	HZEP	HREP	Non	76 84 AVENUE D'IVRY	75013	0145857400	MME CORSINI MERY
EVARISTE GALOIS	ZEP	REP	Oui	11 RUE DU DOCTEUR BOURNEVILLE	75013	0145885042	M. CAGNIART
THOMAS MANN	HZEP	HREP	Non	91 AVENUE DE FRANCE	75013	0153827070	MME BROCHARD
ALBERTO GIACOMETTI	HZEP	HREP	Non	7 RUE DU CANGE	75014	0144126020	MME CARACENA
JEAN MOULIN	HZEP	HREP	Non	75 RUE D'ALEZIA	75014	0143271489	MME TOMAS
ALPHONSE DAUDET	HZEP	HREP	Non	93 RUE D'ALEZIA	75014	0145420234	MME LONDNER
PAUL BERT	HZEP	HREP	Non	8 RUE HUYGHENS	75014	0143203264	MME KHAYAT
FRANCOIS VILLON	HZEP	HREP	Non	10-16 AVENUE MARC SANGNIER	75014	0153902500	M. TERREYRE
SAINT-EXUPERY	HZEP	HREP	Non	89 BOULEVARD ARAGO	75014	0143316698	M. FONTEZ
DE STAEL	HZEP	HREP	Non	14 RUE DE STAEL	75015	0145670426	M. RAUFAS
GUILLAUME APOLLINAIRE	HZEP	HREP	Non	39-43 AVENUE EMILE ZOLA	75015	0145770519	M. DELAFARGE
GEORGES DUHAMEL	HZEP	HREP	Non	13 RUE DES VOLONTAIRES	75015	0156585210	M. ZENOU
CLAUDE DEBUSSY	HZEP	HREP	Non	4 PLACE DU COMMERCE	75015	0145783780	MME BANCE
MODIGLIANI	HZEP	HREP	Non	1 RUE DE CHERBOURG	75015	0145325925	MME PARIZOT
BUFFON	HZEP	HREP	Non	16 BOULEVARD PASTEUR	75015	0144387870	M. DURAND
CAMILLE SEE	HZEP	HREP	Non	11 RUE LEON LHERMITTE	75015	0148281337	MME DESRAY
ANDRE CITROEN	HZEP	HREP	Non	208 RUE SAINT CHARLES	75015	0145572156	MME GUINI
EUGENE DELACROIX	HZEP	HREP	Non	13 15 RUE EUGENE DELACROIX	75016	0145043354	M. BEAUNAY
CLAUDE BERNARD	HZEP	HREP	Non	1 AVENUE DU PARC DES PRINCES	75016	0146511663	MME BOUVIER
JANSON DE SAILLY	HZEP	HREP	Non	106 RUE DE LA POMPE	75016	0155732800	MME FORESTIER
JEAN-BAPTISTE SAY	HZEP	HREP	Non	11 BIS RUE D'AUTEUIL	75016	0153927800	M. PATENOTTE
JEAN DE LA FONTAINE	HZEP	HREP	Non	1 PLACE DE LA PORTE MOLITOR	75016	0146511600	M. PLANE
MOLIERE	HZEP	HREP	Non	71 RUE DU RANELAGH	75016	0142881427	MME BESSIS FAVARD
PIERRE DE RONSARD	HZEP	HREP	Non	140 AVENUE DE WAGRAM	75017	0147631617	MME PROVOST
ANDRE MALRAUX	HZEP	HREP	Non	5 BIS RUE SAINT FERDINAND	75017	0145744915	M. BEAUDENON
CARNOT	HZEP	HREP	Non	145 BOULEVARD MALESHERBES	75017	0156213636	M. NICOLINI
STEPHANE MALLARME	HZEP	HREP	Non	29 RUE DE LA JONQUIERE	75017	0140259160	MME MEZOUAR
BORIS VIAN	HZEP	HREP	Non	76 BOULEVARD BERTHIER	75017	0143800086	MME GUIBERT
ROLAND DORGELES	HZEP	HREP	Non	63 RUE DE CLIGNANCOURT	75018	0146064800	MME REDINI
GEORGES CLEMENCEAU	ZEP	REP	Oui	43 RUE DES POISSONNIERS	75018	0153092681	MLLE DUCLOS
MAURICE UTRILLO	ZEP	REP	Oui	4 AV DE LA PTE DE CLIGNANCOURT	75018	0156555310	MME CHEVALET
YVONNE LE TAC	HZEP	HREP	Non	7 RUE YVONNE LE TAC	75018	0146060940	MME RAULT-GARABLI
GERARD PHILIPPE	ZEP	REP	Oui	8 RUE DES AMIRAUX	75018	0146068165	M. DEVAUX
MARX DORMOY	ZEP	REP	Oui	55 RUE MARX DORMOY	75018	0155268690	MME SOUBIRON

Liste des collèges Paris

Noms	ZEP	REP	Education prioritaire	Adresse	Ardt	Téléphone	Chefs d'établissement
HECTOR BERLIOZ	ZEP	REP	Oui	17 RUE GERGETTE AGUTTE	75018	0146273385	M. BOIX
ANTOINE COYSEVOX	HZEP	HREP	Non	16 RUE COYSEVOX	75018	0146276908	MME RIST BARDAVID
MARIE CURIE	ZEP	REP	Oui	21 23 RUE BOINOD	75018	0144923750	MME REICH
DANIEL MAYER	ZEP	REP	Oui	2 PLACE HEBERT	75018	0155268558	MME PROVOST
CLAUDE CHAPPE	HZEP	REP	Oui	9 RUE DES ALOUETTES	75019	0153198590	MME NEGREL
W.A. MOZART	ZEP	REP	Oui	7 RUE JOMARD	75019	0140347883	MME SCHMAUCH
GEORGES BRASSENS	HZEP	HREP	Non	4 RUE ERIK SATIE	75019	0140187835	MME DEFAUX
SONIA DELAUNAY	ZEP	REP	Oui	14 16 RUE EURYALE DEHAYNIN	75019	0142083833	MME MORETTI
CHARLES PEGUY	HZEP	HREP	Non	69 AVENUE SIMON BOLIVAR	75019	0153197900	MME GOBIN
EDOUARD PAILLÉRON	HZEP	HREP	Non	33 RUE EDOUARD PAILLÉRON	75019	0142001700	M. LEMAIRE
HENRI BERGSON	HZEP	HREP	Non	27 RUE EDOUARD PAILLÉRON	75019	0142020636	M. ANTON
GEORGES MELIES	ZEP	REP	Oui	45 RUE DE TANGER	75019	0140341130	M. HAUTIN
GUILLAUME BUDE	HZEP	REP	Oui	7 15 RUE JEAN QUARRE	75019	0142405435	MME GAUTRON
EDMOND MICHELET	ZEP	REP	Oui	70 RUE DE L'OURCQ	75019	0140051011	M. LAMY
GEORGES ROUAULT	ZEP	REP	Oui	3 RUE DU NOYER DURAND	75019	0142087171	MME WAITER
EDGAR VARESE	HZEP	HREP	Non	16 18 RUE ADOLPHE MILLE	75019	0148035434	MME HASSEN
JEAN-BAPTISTE CLEMENT	ZEP	REP	Oui	26 RUE HENRI CHEVREAU	75020	0146362274	M. ZADEM
LUCIE FAURE	HZEP	REP	Oui	40 RUE DES PYRENEES	75020	0158393470	MME MAY OZSATIR
FRANCOISE DOLTO	ZEP	REP	Oui	354 RUE DES PYRENEES	75020	0144626880	M. DEFAUX
HENRI MATISSE	HZEP	HREP	Non	3 RUE VITRUYE	75020	0143701770	M. ARADAN
PIERRE MENDES FRANCE	ZEP	REP	Oui	24-34 RUE LE VAU	75020	0143612757	M. SCORDINO MAZANEC
HELENE BOUCHER	HZEP	HREP	Non	75 COURS DE VINCENNES	75020	0155256500	M. MINNE
MAURICE RAVEL	HZEP	HREP	Non	89 COURS DE VINCENNES	75020	0144648740	M. GUITTET
LEON GAMBETTA	HZEP	HREP	Non	149 151 AVENUE GAMBETTA	75020	0143618716	MME GIAMMARINARO
SAINT-BLAISE	HZEP	HREP	Non	4 RUE GALLERON	75020	0153273883	M. IRANKHAH
JEAN PERRIN	HZEP	REP	Oui	6 RUE EUGENE REISZ	75020	0143705916	MME MALLEVILLE
ROBERT DOISNEAU	ZEP	REP	Oui	51 RUE DES PANOYAUX	75020	0144626830	MME CHALON
COLETTE BESSON	HZEP	HREP	Non	9 RUE DES PANOYAUX	75020	0158535880	MME MONATE
HONORE DE BALZAC	HZEP	HREP	Non	118 BOULEVARD BESSIERES	75849	0153111213	MME MARGUIN